



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## relations financières

Question écrite n° 4994

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des porteurs d'emprunts chinois antérieurs à 1949. Alors que les porteurs d'emprunts russes antérieurs à 1917 ont été indemnisés, la situation est toujours bloquée pour les porteurs d'emprunts chinois antérieurs à 1949, le Gouvernement de la République populaire de Chine refusant toute indemnisation. Il lui demande ce qu'il compte mettre en oeuvre auprès du Gouvernement de la République populaire de Chine pour obtenir un règlement de cette question, à l'instar de ce qui a été fait pour les emprunts russes antérieurs à 1917.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre des affaires étrangères et européennes a été attirée sur le contentieux entre la France et la République populaire de Chine concernant les titres d'emprunts émis entre 1903 et 1925 dont le remboursement a été interrompu par les autorités chinoises. Les autorités françaises ont régulièrement manifesté auprès de leurs interlocuteurs chinois leur volonté de parvenir à une solution définitive et satisfaisante pour les deux parties. À la demande de la France, des négociations ont repris en 2004 dans le cadre d'un groupe d'experts franco-chinois. Une nouvelle réunion s'est tenue à Pékin au mois de novembre cette année. Le décalage important entre les demandes françaises et les propositions chinoises en matière d'indemnisation n'ont pas encore permis aux discussions de progresser. Elles doivent reprendre au printemps 2008 et nous sommes déterminés à les faire progresser. Ce dossier est régulièrement évoqué entre le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et son homologue chinois. Mme Lagarde s'en est entretenu avec M. Xie Xuren en septembre dernier lors de son déplacement en Chine. Parallèlement, les services économiques de l'ambassade de France à Pékin assurent un suivi attentif de ce contentieux. L'administration française continuera d'informer les associations représentant les ayants droit des porteurs de titres chinois de l'évolution de cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4994

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2007, page 5719

**Réponse publiée le :** 1er janvier 2008, page 41